

	Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH MINITAB ACTION 5

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 05WF-MH1P-DCE0-D745

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Innovative Water Care Europe SAS Z.I. LA BOITARDIERE BP 219 37400 Amboise France Adresse e-mail de la personne responsable de FDS: EHSPProductSafetyTeam@solenis.com Informations sur le produit +33 (0)2 47 23 43 00	1.4 Numéro d'appel d'urgence Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)
---	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

	Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

symclosène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

		Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
symclosène	87-90-1 201-782-8	Ox. Sol. 2; H272 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 490 mg/kg	>= 90 - <= 100
ALUMINUM SULFATE	10043-01-3 233-135-0 01-2119531538-36- xxxx	Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2,5
acide adipique	124-04-9 204-673-3 01-2119457561-38-	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5

	Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

	xxxx		
--	------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact.
En cas d'ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Risques	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
------------	--

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Extincteurs à poudre contenant des composés d'ammonium.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut aggraver un incendie, comburant.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Chlore
chlorure d'azote
composés de l'azote
fumées toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

	Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et pelleter à l'aide d'un balai ou d'une pelle propre. Pelleter le matériau dans des contenants propres et secs. Tous les déversements de ce produit doivent être traités comme étant contaminés. Un produit contaminé peut déclencher une réaction chimique susceptible d'enflammer toute matière combustible présente, en provoquant un incendie. Éviter de mouiller le produit renversé. Ne pas sceller hermétiquement les récipients d'élimination. Éliminer immédiatement dans une zone isolée à l'extérieur tout le produit présent dans les récipients d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Ne pas stocker près d'une source de chaleur, à la lumière directe du soleil ou à des températures élevées. Ne pas stocker lorsque la température moyenne journalière dépasse pendant 7 jours consécutifs la température de stockage recommandée. Éviter la pénétration d'humidité et de condensation dans le récipient ou l'emballage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ALUMINUM SULFATE	10043-01-3	VME	2 mg/m3 (Aluminium)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Adipic acid	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	264 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	systémique à court terme	264 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	ouvriers	Inhalation	À court terme local	5 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	38 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	systémique à court terme	38 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population	Inhalation	Long terme - effets	65 mg/m3

		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

	générale		systemiques	
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	systemique à court terme	65 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systemiques	19 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	systemique à court terme	19 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	19 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	systemique à court terme	19 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité
Tenue de protection étanche à la poussière
Vêtements résistant au feu
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: comprimé
Couleur	: blanc
Odeur	: Comme du chlore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 2,7 - 3,3 (25 °C) Concentration: 1 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 10 g/l (25 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

	Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 1,65 (25 °C)

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Peut être instable aux températures dépassant de 225EC (437EF).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive
Chaleur, flammes et étincelles.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne pas laisser le produit entrer en contact avec d'autres matières, notamment, d'autres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre (contenant du phosphate de monoammonium), des comburants, tous les liquides corrosifs, les matières combustibles ou inflammables, etc. Une réaction chimique avec de telles substances peut provoquer un incendie, une explosion ou le dégagement de gaz toxiques.

	Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Si le produit est exposé à de petites quantités d'eau, il peut réagir violemment et produire de la chaleur, des gaz toxiques et des éclaboussures.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlore
chlorure d'azote
composés de l'azote
fumées toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:

symclosène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 490 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

ALUMINUM SULFATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 - < 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

acide adipique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.560 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 7.940 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

ALUMINUM SULFATE:

Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant pour la peau

acide adipique:

Résultat : Faiblement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

symclosène:

Espèce : Lapin
Résultat : Gravement irritant pour les yeux

ALUMINUM SULFATE:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif pour les yeux

acide adipique:

Résultat : Gravement irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

	Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Composants:

ALUMINUM SULFATE:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Escherichia coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

symclosène:

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

symclosène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,23 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,24 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

		Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

ALUMINUM SULFATE:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Basé sur des produits similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 180 min
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Basé sur des produits similaires

acide adipique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: mortalité
- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 85,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

symclosène:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

	Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

ALUMINUM SULFATE:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

acide adipique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

symclosène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,94

ALUMINUM SULFATE:

Bioaccumulation : Espèce: Salmo salar
Durée d'exposition: 60 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 76 - 190
Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Salmo salar
Durée d'exposition: 45 jr
Concentration: 0,264 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 362
Méthode: Essai en dynamique

acide adipique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,08

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

	Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN3077

ADN: UN3077

RID: UN3077

		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

Code IMDG: UN3077

IATA-DGR: UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

ADN: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

RID: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

Code IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

IATA-DGR: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 9

ADN: 9

RID: 9

Code IMDG: 9

IATA-DGR: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR: III

ADN: III

RID: III

Code IMDG: III

IATA-DGR: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Dangereux pour l'environnement

ADN: Dangereux pour l'environnement

RID: Dangereux pour l'environnement

Code IMDG: Polluant marin

IATA-DGR: Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

	Page: 19
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 78
(R-461-3, France)

Biocides 82977

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Exempt

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Exempt

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

	Page: 20
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 18.10.2024

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises

	Page: 21
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 18.10.2024
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5	Version: 2.0
898256	

dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout

		Page: 22
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 18.10.2024
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1620066
HTH MINITAB ACTION 5		Version: 2.0
898256		

procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR